

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scanner le QR code

n° : 2577E3040318L

établi le : 25/09/2025
valable jusqu'au : 24/09/2035

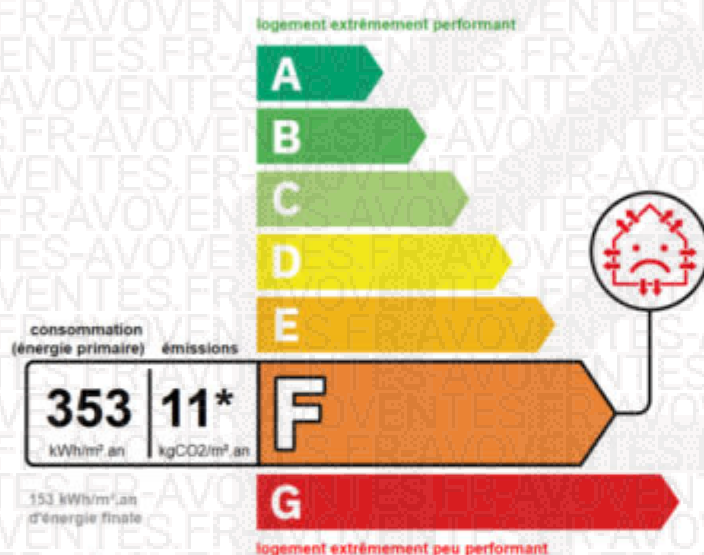


Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

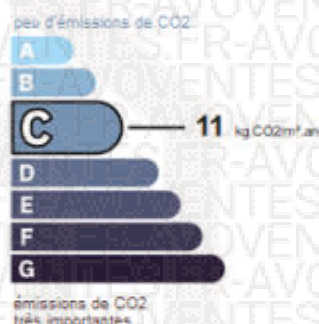


mission : 25-0562 1er étage
adresse : **17 Rue Aveline, 77470 Trilport**
type de bien : Maison individuelle
année de construction : Entre 1948 et 1974
surface de référence : **41,26 m²**
propriétaire : Banque CIC EST ref:FM/BD/IB
adresse : C/o SELARL TOURAUT AVOCAT 26, rue des Cordeliers
77100 MEAUX

Performance énergétique



*Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 483 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 2500 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre

1150 €

et

1580 €

par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

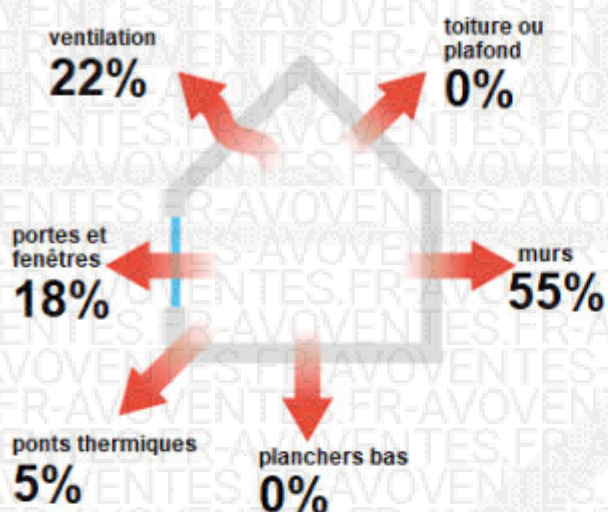
Informations diagnostiqueur

65 Avenue du Général de Gaulle
77420 CHAMPS SUR MARNE
diagnostiqueur : diagnostiqueur@eurodiex.com

tel : 01.60.08.07.57
email : yj@eurodiex.com
n° de certification : 17049239
date de fin de validité : 18/02/2032
organisme de certification : BUREAU VERITAS
CERTIFICATION

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contactez de l'Observatoire DPE» (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place

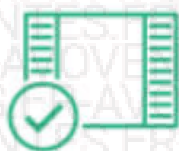


- Ventilation par ouverture des fenêtres avec ou sans VMR

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



chauffage au bois



chauffe-eau thermodynamique



géothermie



pompe à chaleur



réseau de chaleur ou de froid vertueux



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 électricité	11455 (4981 é.f.)	entre 910€ et 1240€	78,5% 20,3% 0% 1,2% 0%
 eau chaude sanitaire	 électricité	2961 (1287 é.f.)	entre 230€ et 320€	
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	
 éclairage	 électricité	179 (78 é.f.)	entre 10€ et 20€	
 auxiliaires		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	
énergie totale pour les usages recensés		14596 kWh (6346 kWh é.f.)	entre 1150€ et 1580€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 68ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

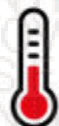
▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -18% sur votre facture **soit -238€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

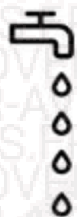
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 68ℓ/jour d'eau chaude à 40°

28ℓ consommés en moins par jour,
c'est -20% sur votre facture **soit -70€ par an**
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	- Type de mur inconnu avec doublage indéterminé avec lame d'air sup.15mm non isolé - Mur donnant sur l'extérieur - Sud, Sud Est, Sud Ouest : 13,59 m² - Ouest : 11,40 m² - Est : 6,21 m² - Nord, Nord Est, Nord Ouest : 12,63 m² - Type de mur inconnu non isolé - Mur donnant sur un local non chauffé et non solarisé	insuffisante
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	
 toiture/plafond	Pas de plafond déperditif	
 portes et fenêtres	- Fen.bat./ocil. bois double vitrage(VNT) air 6mm Avec ferm. - Porte en PVC avec double vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- Radiateur électrique NFC, NF**, NF**** - Convecteur électrique NFC, NF**, NF**
 eau chaude sanitaire	- ECS Electrique, Volume du ballon 100 L
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- Ventilation par ouverture des fenêtres avec ou sans VMR
 pilotage	- Equipement par pièce avec minimum de température

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur
 Chauffe-eau	Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C. Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.
 Eclairage	Nettoyer les ampoules et les luminaires.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

montant estimé : 1500 à 2100€

lot

description

performance recommandée



Murs

Mise en place d'une Isolation des murs extérieurs par l'intérieur
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.
En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

2

Les travaux à envisager

montant estimé : 10800 à 15000€

lot

description

performance recommandée



Menuiseries

Remplacement des fenêtres existantes
Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif.
Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir des fenêtres avec $U_{w} \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_{w} = 0,3$ ou $U_{w} \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_{w} = 0,36$

 $U_{w} \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_{w} = 0,3$ ou $U_{w} \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_{w} = 0,36$ 

Murs

Mise en place d'une Isolation des murs intérieurs
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.
En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ 

Ventilation

Mise en place VMC Hygro à extract.et entrées d'air hygro(B)
Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.
Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.
Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.

**Chauffage**

Remplacement des émetteurs par une PAC air/air
L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.
Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié.
Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

**Eau Chaude**

Remplacement par un ballon NF B

Commentaires :

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.

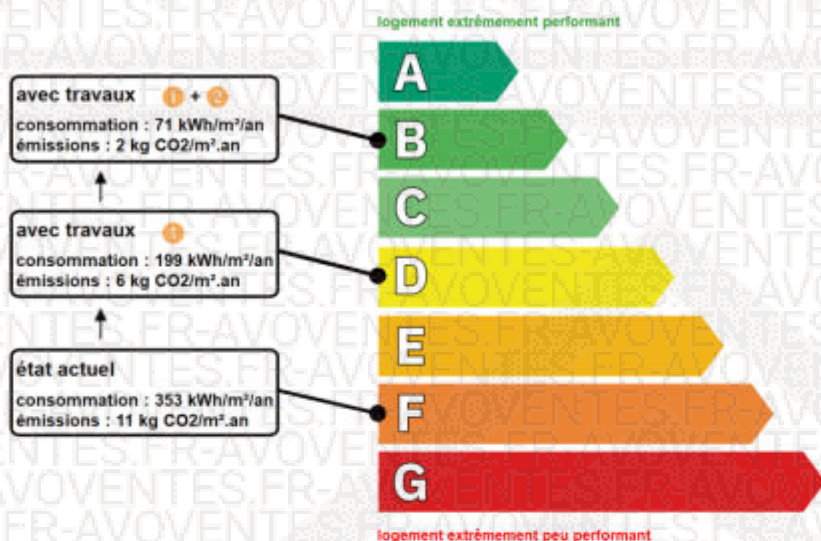
En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

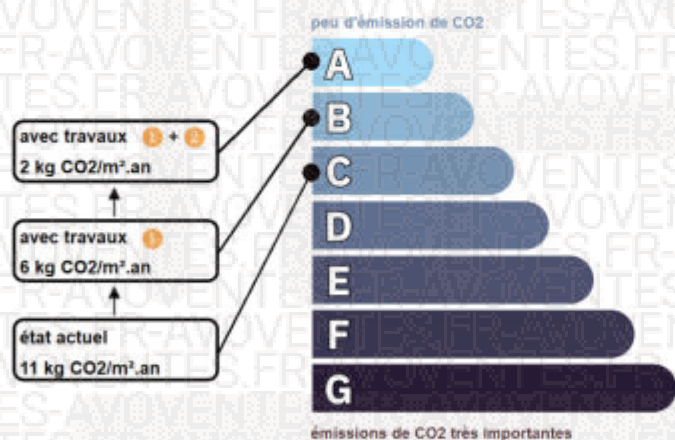
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 1 Place Zaha HADID 92400 Courbevoie

Référence du logiciel validé : **DPEWIN V5.3.0**
Référence du DPE : **2577E3040318L**
Date de visite du bien : **25/09/2025**
Invariant fiscal du logement :
Référence de la parcelle cadastrale :
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur VV2024.6.1.0)**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
aucun documents fournis pour l'établissement du diagnostic

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les éléments constitutifs du bâti ne sont pas observables dans leurs ensembles, par conséquent des valeurs sont utilisés par défaut selon la période estimée de construction, ce qui peut induire des différences entre les valeurs réelles de consommations et celles relevés sur le DPE.

Les éléments suivants peuvent également expliquer les écarts :

Les pathologies repérées, non prises en compte dans le calcul (isolant tassé ou mouillé, vitre cassée, équipement technique ne fonctionnant pas, fuites d'air, D) ;

La non prise en compte de certains volumes qui ne devraient pas être chauffés

Les équipements de chauffage ou d'ECS non pris en compte (saisie limitée aux 2 équipements principaux),

Commentaires :

nous n'avons pas pu déterminer la nature des planchers bas et haut.

nous ne savons pas si il existe une isolation, les éléments en place permettant de vérifier la présence d'une isolation ne sont pas démontables, par conséquent le calcul est réalisé avec un doublage supérieur à 15mm

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		97
	Altitude	Donnée en ligne	41 m
	Type de bâtiment	Observé/Mesuré	Maison individuelle
	Année de construction	Estimé	Entre 1948 et 1974
	Surface de référence	Observé/Mesuré	41,26 m²
	Nombre de niveaux	Observé/Mesuré	1,0
	Nombre de logement du bâtiment	Observé/Mesuré	1
	Hauteur moyenne sous plafond	Observé/Mesuré	2,39 m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
MUR	surface	⤿ Observé/Mesuré	43,84 m²
	type d'adjacence	⤿ Observé/Mesuré	Extérieur
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ Valeur par défaut	1,639 W/m².K
	doublage mur	⤿ Observé/Mesuré	Doublage indéterminé ou lame d'air supérieure à 15 mm
	état d'isolation	⤿ Observé/Mesuré	non isolé
MUR palier	surface	⤿ Observé/Mesuré	5,23 m²
	type d'adjacence	⤿ Observé/Mesuré	Circulation avec ouverture directe sur l'extérieur
	état d'isolation des parois du local non chauffé	⤿ Observé/Mesuré	lc non isolé + lnc non isolé
	surface des parois entre l'espace non chauffé et l'extérieur Aue	⤿ Observé/Mesuré	11,52 m²
	surface des parois séparant les espaces chauffés du local non chauffé Aiu	⤿ Observé/Mesuré	14,23 m²
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ Valeur par défaut	2,500 W/m².K
	doublage mur	⤿ Observé/Mesuré	Absence de doublage
	état d'isolation	⤿ Observé/Mesuré	non isolé

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
FPVC VB TUNNEL 6	surface	⤿ Observé/Mesuré	6,91 m²
	nombre	⤿ Observé/Mesuré	4,00
	type de vitrage	⤿ Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	⤿ Observé/Mesuré	6,0 mm
	présence couche peu émissive	⤿ Observé/Mesuré	non
	gaz de remplissage	⤿ Observé/Mesuré	air sec
	largeur du dormant	⤿ Observé/Mesuré	5 cm
	inclinaison vitrage	⤿ Observé/Mesuré	Paroi horizontale <75°
	type menuiserie	⤿ Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
	type ouverture	⤿ Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	⤿ Observé/Mesuré	Volet battant avec ajours
	type de pose	⤿ Observé/Mesuré	En tunnel
	menuiserie avec joints	⤿ Observé/Mesuré	oui
	baies Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	⤿ Observé/Mesuré	3,45 m²
	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	⤿ Observé/Mesuré	3,45 m²
	type de masque proche	⤿ Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⤿ Observé/Mesuré	masque lointain homogène Angle <15°

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Porte n°1	surface	⤿ Observé/Mesuré	1,462
	nombre	⤿ Observé/Mesuré	1,00
	type de menuiserie	⤿ Observé/Mesuré	Porte simple en PVC
	type de porte	⤿ Observé/Mesuré	Porte avec double vitrage

Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	pont thermique 1	type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
		type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
		valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,31
		longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	10,8 m
		largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	5 cm
		retour isolation autour menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	non
	pont thermique 2	position menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	en tunnel
		type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
		type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
		valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,31
		longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	10,8 m
		largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	5 cm
équipements	pont thermique 3	retour isolation autour menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	non
		position menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	en tunnel
		type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur / Portes
		type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
		valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0
		longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	4,78 m
		largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	5 cm
		retour isolation autour menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	non
		position menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	en nu intérieur

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
équipements	Système de ventilation	type de ventilation	⌚ Observé/Mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres avec ou sans VMR
		perméabilité	✗ Valeur par défaut	2,20 m ³ /(h.m ²)
		façades exposées	⌚ Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
équipements	Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	⌚ Observé/Mesuré	installation de chauffage simple
		type de cascade	⌚ Observé/Mesuré	Générateur(s) indépendant(s)
		type d'émetteur	⌚ Observé/Mesuré	Radiateur électrique NFC, NF**, NF****
		surface chauffée	⌚ Observé/Mesuré	38,57 m ²
		Année d'installation émetteur	⌚ Observé/Mesuré	2012
		type de chauffage	⌚ Observé/Mesuré	chauffage divisé
	Système de chauffage 2	type de régulation	⌚ Observé/Mesuré	oui
		Equipement d'intermittence	⌚ Observé/Mesuré	par pièce avec minimum de température
		type d'installation de chauffage	⌚ Observé/Mesuré	installation de chauffage simple
		type de cascade	⌚ Observé/Mesuré	Générateur(s) indépendant(s)
		type d'émetteur	⌚ Observé/Mesuré	Convecteur électrique NFC, NF**, NF****
		surface chauffée	⌚ Observé/Mesuré	2,69 m ²
		Année d'installation émetteur	⌚ Observé/Mesuré	2000
		type de chauffage	⌚ Observé/Mesuré	chauffage divisé
		type de régulation	⌚ Observé/Mesuré	oui
		Equipement d'intermittence	⌚ Observé/Mesuré	absent

Fiche technique du logement (suite)

donnée entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
équipements	Système de production d'eau chaude sanitaire 1	Production instantanée/accumulation	Observé/Mesuré	A accumulation
		catégorie de ballon	Observé/Mesuré	Chauffe eau vertical classe B ou 2 étoiles
		Type de production	Observé/Mesuré	Electrique classique
		type d'installation	Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
		année d'installation	Observé/Mesuré	2009
		volume de stockage	Observé/Mesuré	100,00 L
		pièces alimentées contiguës	Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS sont contiguës
		production hors volume habitable	Observé/Mesuré	En volume chauffé

ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER
VD ASSOCIÉS
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
☎ 05 56 30 95 75
✉ 06 97 50 56 06
✉ contact@vdassociés.fr
N°ORIAS 13 010 220 (VD ASSOCIÉS)
Site ORIAS www.orias.fr



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

SASU EURODIEX
65 AV DU GENERAL DE GAULLE
77420 CHAMPS SUR MARNE

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10288677204 ayant pris effet le 30/05/2022

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE
LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS
ET MISSIONS REALISEES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,
TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000€ par année d'assurance.

AMIANTE :
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE

PLOMB :
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE :
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CERTIFICAT DE SURFACE (art 111-2 DU CCH)

AUTRES :
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ERP ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET
LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL
D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA
REGLEMENTATION THERMIQUE.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE,
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
ETAT DES LIEUX LOCATIFS
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES
RESEAUX AEREAUX
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN
COPROPRIETE
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE
D'OBTENTION DE FORMATION)
DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP
DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS
GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DTA ET DES DIAGNOSTICS
OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES

La présente attestation est valable du 01/01/2025 au 01/01/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Fait à LE BOUSCAT le 23/12/2024
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIÉS
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS 334 974 219 0005 130104
Tél : 05 56 30 95 75

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 700 000 €, 7,22 057 460 R.E.S. IMMO, TVA intracommunautaire : FR 19 14 22 057 460 - 1 - Dénomination : réinventons / notre métier
Assurance : Obligations d'assurance : responsabilité de TPA - art. 193-0 010 - sauf pour les garanties décrites par AIA (Association Française des Assurateurs)

www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret : 433 760 725 00047

CERTIFICATION DE COMPETENCE

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat attribué à

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

et aux exigences des arrêtés relatifs aux

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
DPE avec mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	19/02/2025	18/02/2032
DPE sans mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	19/02/2025	18/02/2032
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	16/12/2022	15/12/2029
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	16/12/2022	15/12/2029

Date : 30/10/2024

Numéro du certificat : 17049239

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France

1 Place Zehnle 92400 Courbevoie



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, AVOVENTES.FR
atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des
moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics
composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 1500000 € € par sinistre et 1500000 € € par année d'assurance),
- N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

©AVOVENTES.FR